

ont été prolongées avec des résultats satisfaisants. Mon Gouvernement se propose de plus de soulager le chômage en affectant des sommes à des travaux et entreprises publics essentiels dans le Dominion.

Vous serez invités à étudier, entre autres, des mesures se rattachant à la Loi de l'accise, la Loi des compagnies, la Loi des juges, et la Loi des élections.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de l'année dernière vous seront présentés. Vous aurez aussi à examiner, dans un bref délai, les crédits de l'année prochaine. Ils ont été préparés en vue d'effectuer de rigoureuses économies compatibles avec les exigences du service public.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'implore la divine Providence de bénir vos délibérations, confiant que vous accorderez aux mesures qui vous seront soumises votre entière sollicitude.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose :

Que le discours de S. Exc. le Gouverneur général aux deux Chambres soit pris en considération lundi prochain.

Cette motion est adoptée.

LES COMITES SPECIAUX PERMANENTS

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose :

Qu'un comité soit nommé pour préparer et faire rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres qui devront composer les comités permanents de la Chambre, conformément à l'article 63, ledit comité devant se composer de MM. Rhodes, Dupré, Simpson (Algoa-Ouest), Stewart (Edmonton-Ouest) et Casgrain.

La motion est adoptée.

LE COMITE DE REGIE INTERNE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) présente le message suivant de S. Exc. le Gouverneur général :

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie certifiée d'une minute du Conseil approuvée nommant le très honorable sir George H. Perley, ministre sans portefeuille; l'honorable D. M. Sutherland, ministre de la Défense nationale; l'honorable T. G. Murphy, ministre de l'Intérieur et surintendant général des Affaires des Indiens, et l'honorable M. Dupré, solliciteur général, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts révisés du Canada de 1906, intitulé "Loi concernant la Chambre des communes".

DEPOT D'UN RAPPORT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de déposer devant la Chambre le rapport des bibliothécaires du Parlement.

ELOGE DES MEMBRES DECEDES

THOMAS MERRITT CAYLEY ET L'HONORABLE
EDMOND BAIRD RYCKMAN

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, encore une fois, j'ai le triste devoir de vous signaler le décès de deux de nos membres pendant l'intersession. Quelques jours à peine après la prorogation, la mort venait nous ravir l'un des moins bien connus, mais des plus estimés membres de cette Chambre, M. Thomas Merritt Cayley, député d'Oxford-Sud.

Hélas! il ne se passe guère d'intersession sans que nous ayons à enregistrer quelque décès parmi les membres de cette Chambre; celui de M. Cayley était prévu, lui-même savait que ses jours étaient comptés. Depuis nombre d'années, il vivait dans la circonscription qu'il représentait; c'était le prototype de la plus belle classe de citoyens de la vieille province d'Ontario. Dans sa jeunesse, il avait pendant quelque temps été instituteur et l'on a remarqué qu'aux dernières élections il avait reçu l'appui ardent et enthousiaste d'un grand nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes dont il avait été le précepteur jadis.

Son rôle n'a pas été très actif dans cette Chambre, mais son sens profond des affaires et ses connaissances profondes en matière d'assurance donnaient une portée plus qu'ordinaire à ses avis. Sa mort créera un vide dans les rangs de cette classe d'hommes politiques formés au maniement des affaires locales et qui sont, à mon avis, les meilleurs représentants de la plus saine partie de la population canadienne. J'offre au très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et aux membres de son parti ma plus sincère sympathie pour la perte qu'ils ont subie en la personne de ce laborieux et distingué membre du Parlement.

L'autre décès qu'il me reste à rapporter est celui d'un collègue auquel j'étais profondément attaché, et je ne trouve pas de paroles capables d'exprimer comme je le voudrais tout le chagrin que j'en ai éprouvé. L'honorable Edmond Baird Ryckman était le fils d'un pasteur. Il naquit dans la province de Québec, mais ses premières années se passèrent dans la province d'Ontario et j'ai un souvenir très vif d'une conversation au cours de laquelle il me raconta les difficultés de ses débuts dans la ville de Guelph, aujourd'hui représentée par mon ami et collègue, le ministre de la Justice (M. Guthrie).

L'hon. M. Ryckman avait fait de solides études. Il fit un cours universitaire des plus brillants qui lui valut la médaille d'or décernée pour l'étude des classiques. Bien que